



LETTRE D'INFORMATION DU CASC

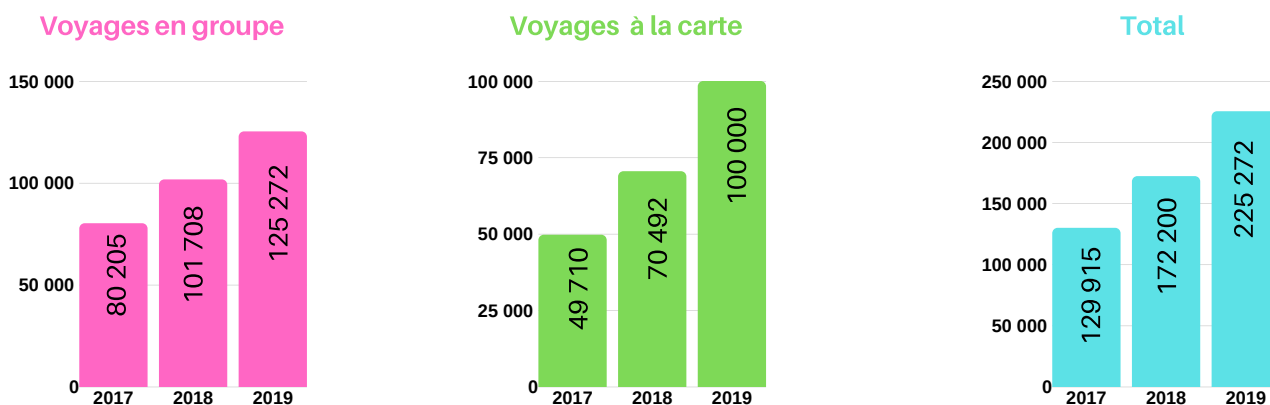
RESULTATS DU QUESTIONNAIRE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2019

Vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à nous pour vous aider à partir en vacances et nous vous remercions de votre confiance.

Afin de vous aider à mieux comprendre notre démarche, un petit rappel de quelques uns de nos objectifs :

- Permettre au plus grand nombre de collègues de partir en vacances au moins 1 fois par an
- Développer les moments de convivialité et de rencontres entre collègues
- Participation aux frais de billets d'avions
- Favoriser la participation des agents au processus décisionnel afin de répondre au mieux à leurs différentes attentes.

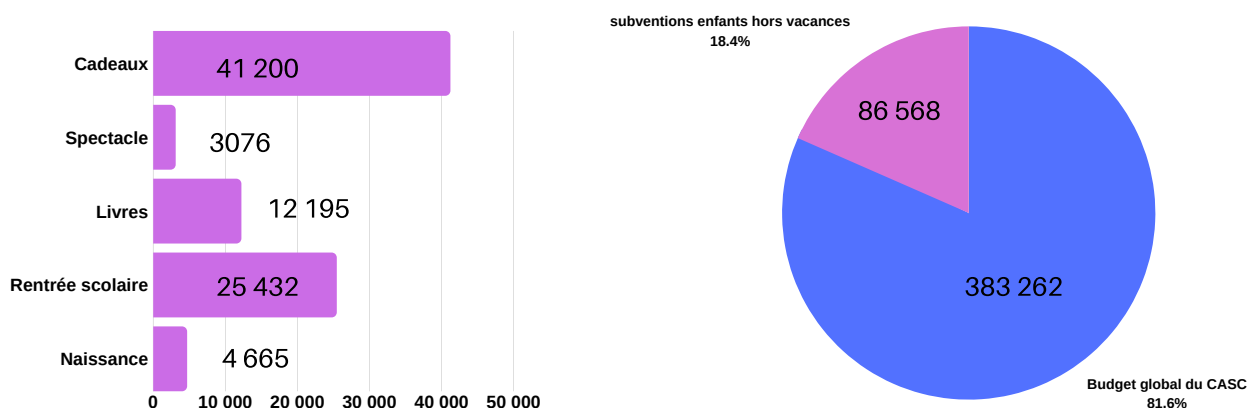
Depuis 3 ans les demandes de subvention sont en augmentation constante :



Soucieux de pouvoir faire partir un maximum d'agents et leurs familles en vacances et de pouvoir répondre le plus favorablement et le plus équitablement à toutes les demandes nous avons mis en place le quotient familial.

De plus, lors des précédentes élections nous nous sommes engagés à mettre en place une participation liées aux frais de billets d'avions, pour cela nous allons dégager une enveloppe budgétaire supplémentaire de 30 000 euros.

Enfin au cours de ce dernier mandat, nous avons pris conscience que le CASC attribuait une subvention conséquente à destination des familles avec enfants ce qui pouvait générer des inégalités comparé aux agents et couples sans enfants :



Afin de pouvoir mettre en place cette enveloppe de participation aux frais de billets d'avion, de rétablir un peu d'égalité dans les modalités d'attribution de la subvention et de pouvoir répondre positivement à toutes les demandes, nous sommes dans l'obligation de prévoir des coupes budgétaires.

A cette fin nous vous avons donc sollicités au mois de mai dernier par le biais d'un questionnaire afin que vous puissiez vous positionner sur les activités et les participations proposées par votre CASC qui vous semblaient plus ou moins pertinentes.

900 questionnaires ont été distribués complété par un envoi "users".
361 questionnaires ont été rendus remplis au CASC.

Nous remercions celles et ceux d'entre vous qui ont pris le temps de répondre à cette consultation.

Suite au dépouillement voici les résultats :

Si des choix doivent être faits dans la répartition du budget, rayez les actions de votre CASC auxquelles vous seriez prêts à renoncer.		
ACTIONS		RÉSULTATS
1	Livres	248
2	Spectacle de Noël	182
3	Soirées	166
4	Cadeaux St Nicolas adultes	145
5	Chèques Rentrée scolaire	142
6	Chèques Événements familiaux	114
7	Cadeaux St Nicolas enfants	99
8	Sorties	74
9	Mobilhome à Oléron	68
10	Voyages groupes	63
11	Week-end / Séjours - de 7 jours	49
12	Billetterie	34
13	Séjours individuels à la carte	15
14	Participation billets d'avion (action envisagée)	0

Après étude de vos réponses, nous avons le souci de respecter au mieux vos souhaits et d'atteindre notre but concernant nos orientations budgétaires de développement de la commission vacances.

Ainsi afin de pouvoir satisfaire aux demandes de subventions de plus en plus importantes, le conseil d'administration lors de sa réunion du 2 juillet dernier en concertation avec l'ensemble des syndicats a dû faire des choix budgétaires et donc voter les décisions suivantes :



Dés à présent, certaines prestations ne seront plus assurées par votre CASC :

- La distribution de livres
- Le spectacle de Noël

Les prestations qui suivent vont être modifiées :

- Les chèques de rentrée scolaire

Pour cette rentrée ils vous seront versés selon les montants suivants :

- 25 euros pour les collégiens
- 35 euros pour les lycéens et études supérieures jusqu'à 21 ans

A partir de la rentrée 2020 leurs versements ne sera plus effectué.

- Les chèques évènements familiaux

Ils sont maintenus uniquement pour les décès et les départs en retraite.

- Les soirées

Afin de maintenir un temps fort de convivialité une seule soirée par an (soirée de la femme) vous sera proposée.

- Les cadeaux de la Saint Nicolas

A la place des cadeaux, notre priorité étant l'agent, dorénavant vous bénéficierez d'un bon multi enseignes d'une valeur de 40 euros par agents à utiliser à votre choix pour vous ou vos enfants et pour chaque enfant d'un bon d'une valeur de 10 euros.

Les nouvelles modalités d'attribution de la subvention

Refonte du tableau des quotients :

Quotient	Forfait par agent	Forfait par enfant	monoparentale	Participation aux billets d'avion
1	550	60	80	50 % du montant de votre subvention
2	450	60	80	
3	350	60	80	
4	250	60	60	
5	200	60	60	
6*	80			

*La tranche 6 correspond a une tranche supplémentaire rajoutée pour les agents ne souhaitant pas fournir leurs documents en vue du calcul de leur quotient.

La subvention sera allouée sous forme d'enveloppe par agent à utiliser pour un voyage à la carte de 7 jours minimum ou pour un voyage ou un week-end en groupe.

La semaine découverte ou Revard et les locations de mobil home à Oléron sont hors subvention.

Tous les agents pourront donc en bénéficier en plus de l'utilisation de leur subvention pour un voyage ou un week-end selon les priorités et disponibilités.

La participation aux billets d'avion entre dans le cadre de votre subvention. Son montant sera versé a hauteur maximum de 50 % de votre subvention.

Pour en bénéficier vous devrez en faire la demande pendant les semaines d'inscriptions vacances et réserver vos billets chez les prestataires travaillant avec votre CASC.

L'équipe du CASC est à votre disposition pour tout complément d'information